

Rapport de gouvernance 2021

Fondation collective Vita

| | | | |
|---|-----------|--|-----------|
| Généralités | 4 | 4 Code de conduite | 24 |
| Temps forts de l'année | 6 | 4.1 Intégrité et loyauté | 25 |
| 1 Stratégie | 8 | 4.2 Relations d'intérêts | 26 |
| 1.1 Vision et mission | 8 | 4.3 Actes juridiques passés avec des personnes proches | 28 |
| 1.2 Positionnement stratégique | 9 | 4.4 Obligations de divulgation | 28 |
| 1.3 Comportement sur le marché et politique d'acceptation | 9 | 4.5 Politique d'indemnisation | 29 |
| 1.4 Stratégie de prévoyance et de placement | 9 | 5 Politique d'information | 30 |
| 2 Structures et comités | 10 | | |
| 2.1 Conseil de fondation | 11 | | |
| 2.2 Comités et commissions | 13 | | |
| 2.3 Direction, administration, distribution | 18 | | |
| 3 Gestion des risques | 22 | | |
| 3.1 Modèle et concept | 22 | | |
| 3.2 Système de contrôle interne | 23 | | |
| 3.3 Stabilité financière | 23 | | |
| 3.4 Compliance | 23 | | |
| 3.5 Révision | 23 | | |

Généralités

Nous sommes convaincus qu'une gestion d'entreprise responsable contribue à la réussite des activités.

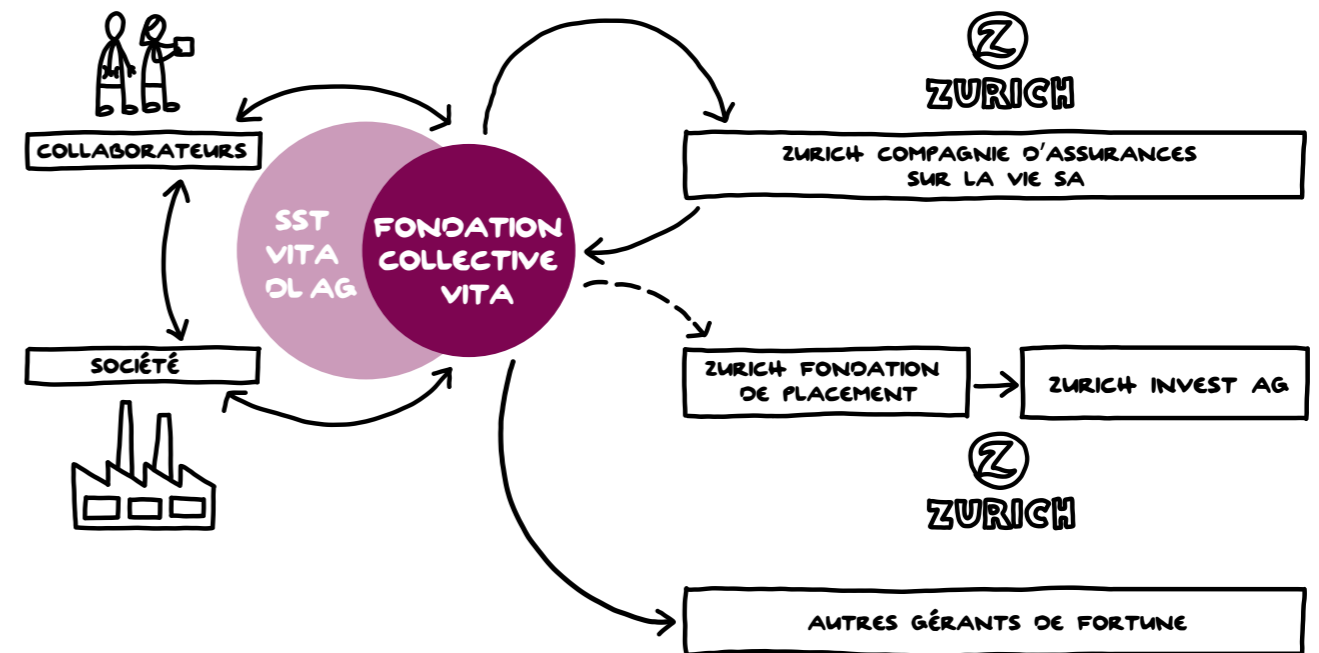
Nous sommes convaincus qu'une gestion d'entreprise responsable contribue à la réussite des activités.

Pour nous, la transparence est l'une des clés d'une direction responsable. Nous attachons beaucoup d'importance à la qualité de la gouvernance d'entreprise et nous engageons en faveur de normes d'intégrité et de transparence maximales. Nous observons continuellement les nouvelles tendances et mettons rapidement en œuvre les éventuelles exigences requises. Nous optimisons notre gouvernance d'entreprise en portant toujours notre regard vers l'avenir.

En 2003, nous avons déjà pris des décisions d'avenir quand Zurich a créé la fondation collective semi-autonome. La Fondation collective Vita a rapidement acquis de l'expérience sur le marché de la prévoyance semi-autonome et est aujourd'hui une experte chevronnée. Elle a joué un rôle de pionnier à bien des égards, y compris dans le domaine de la compliance. Pour orienter la fondation encore davantage sur l'avenir, le conseil de fondation a créé une société de management indépendante chargée de diriger la

SST Vita Dienstleistungs AG (ci-après dénommée la SST Vita DL AG) en 2017. La fondation et l'assureur vie sont ainsi clairement séparés. Cette orientation organisationnelle lui permet de se concentrer encore mieux sur son cœur de métier. Elle est en accord avec la stratégie et la philosophie, qui offrent aux clientes et clients et aux bénéficiaires une prévoyance professionnelle stable sur le long terme, moderne et attrayante. Nous sommes convaincus qu'une gestion d'entreprise responsable contribue à la réussite des activités en protégeant les intérêts des entreprises affiliées et des bénéficiaires tout en créant de la valeur pour toutes les parties prenantes.

Le présent rapport décrit les principes de gouvernance d'entreprise au sein de la Fondation collective Vita. Sauf mention contraire, il présente la situation au 31 décembre 2021.



Temps forts de l'année

2021 a été une année mouvementée pour la Fondation collective Vita. Les normes élevées en matière de transparence, un conseil de fondation prospectif et des placements encore plus durables garantissent une prévoyance professionnelle sûre et équitable à toutes les générations.



Conseil de fondation

Septembre

Le conseil de fondation de la Fondation collective Vita est désormais composé de huit membres au lieu de douze. Pour la première fois, il y a plus de femmes que d'hommes représentées au sein de l'organe suprême de la fondation collective.

Informations complémentaires dans le rapport de gestion.

Élections

Mai

Les élections de renouvellement général du conseil de fondation ont eu lieu en 2021. Sept membres du conseil de fondation ont été réélus. Claudia Zollinger défend les intérêts des employeurs en tant que nouveau membre.



Durabilité

Juin

La Fondation collective Vita fait état de ses efforts en matière de durabilité – elle a publié son premier rapport sur le développement durable sur vita.ch. Depuis fin 2021, elle est membre de «Climate Action 100+» et «Net Zero Asset Owner Alliance».

Informations complémentaires dans le rapport sur le développement durable.



Certification

Août

Les processus et contrôles de la SST Vita DL AG sont certifiés selon la norme ISAE-3000 depuis 2021. La société de management est chargée de diriger la Fondation collective Vita depuis 2017.

Comités

Septembre

Le conseil de fondation a adapté l'organisation de sa structure au nouveau mandat. Le nombre de comités permanents a été réduit de quatre à trois.



Innosuisse

Septembre

La Fondation collective Vita s'engage en faveur d'une prévoyance professionnelle sûre et équitable. Elle participe à des projets scientifiques comme le projet «Flexible Workforce» d'Innosuisse, en y intégrant des connaissances techniques qui contribuent à la création de valeur.

1 Stratégie

1.1. Vision et mission

Figurant parmi les plus grandes fondations collectives et communes semi-autonomes de Suisse, la Fondation collective Vita a pour but de garantir un avenir financier serein à ses assurés. Nous sommes convaincus que le modèle semi-autonome est le plus adapté pour y parvenir car il tient compte des besoins des bénéficiaires de manière équilibrée et garantit la stabilité financière de la fondation.

Notre mission repose sur trois éléments aussi importants l'un que l'autre:

– Moyens financiers à la retraite et couverture des risques

En proposant des solutions de prévoyance équilibrées à tous les assurés, la Fondation collective Vita contribue activement à une meilleure équité entre les générations. Il s'agit de solutions flexibles, adaptées aux besoins et compétitives.

– Expérience client leader

La Fondation collective Vita offre aux clientes et clients un conseil rapide, fiable et professionnel sur les produits liés à la prévoyance professionnelle.

– Stabilité financière de la fondation

En adoptant une stratégie de placement adaptée aux risques, la Fondation collective Vita génère des revenus des placements durables et garantit le respect permanent de ses obligations.

1.2. Positionnement stratégique

Le positionnement de la Fondation collective Vita sur le marché de la prévoyance professionnelle et sa stratégie de mise en œuvre découlent de cette vision et de cette mission. Lors de l'élaboration, nous avons tenu compte des conditions générales réglementaires, politiques et économiques, mais aussi des besoins des clients.

Nous nous engageons en faveur d'une distribution équilibrée et équitable des prestations de vieillesse et minimisons progressivement les solidarités non prévues par le système afin de garantir un avenir financier serein aux bénéficiaires.

En revanche, les solidarités voulues dans la prévoyance professionnelle constituent un acquis: pendant l'activité professionnelle, une bonne couverture contre les risques de décès et d'invalidité assure une sécurité financière.

Pour envisager son avenir financier en toute sérénité, il faut avoir confiance. Les entreprises affiliées et les assurés peuvent compter sur un partenaire de prévoyance responsable. La direction agit avec clairvoyance, toujours dans l'intérêt des bénéficiaires. Nous investissons toujours dans la sécurité financière de notre fondation et misons sur une stratégie de placement largement diversifiée. Grâce à cette dernière, nous pouvons générer des revenus stables à long terme, qui sont essentiels pour l'épargne vieillesse. Nous orientons nos prestations de services et de conseil vers les besoins des assurés afin d'être perçus comme une fondation hautement compétente et simple dans le cadre de la collaboration, sur tous les points de contact.

1.3. Comportement sur le marché et politique d'acceptation

La Fondation collective Vita est en concurrence avec d'autres fondations collectives et communes. En principe, toutes les entreprises sises en Suisse peuvent s'affilier à nous. Notre offre de solutions de prévoyance s'adresse en particulier au segment des petites et moyennes entreprises comptant jusqu'à 1'000 collaborateurs. Notre plus grande entreprise affiliée emploie

néanmoins plus de 3'500 employés. Afin de renforcer durablement la structure de la fondation, nous avons édicté des directives d'acceptation pour les affaires nouvelles. Celles-ci incluent notamment des critères de décision tels que le secteur d'activité, l'âge moyen de l'effectif à reprendre et la part d'avoirs de vieillesse surobligatoires.

1.4. Stratégie de prévoyance et de placement

La stratégie de placement de la Fondation collective Vita est décidée par le conseil de fondation. L'objectif consiste à définir une allocation d'actifs sur la base de la capacité de risque. La stratégie de placement repose sur les objectifs de placement qui sont déterminés par une étude d'Asset Liability Management (ALM). La commission de placement élabore une proposition à l'intention du conseil de fondation en se servant des ressources internes et externes à disposition.

Une étude ALM est réalisée tous les trois ans, sauf cas exceptionnels tels que:

- changement significatif de la prestation et du modèle de prévoyance
- changement important au niveau des effectifs des assurés
- changement de la structure d'âge des assurés
- changements fondamentaux sur le marché financier

La Fondation collective Vita a révisé sa stratégie de placement en 2021. Dans ce contexte, nous avons notamment décidé de réduire encore les risques de change, ce qui renforcera la stabilité du portefeuille dans un premier temps. Nous multiplions encore nos efforts en matière de développement durable: depuis fin 2021, nous sommes membre de «Climate Action 100+» et «Net Zero Asset Owner Alliance». La Fondation collective Vita est donc la première fondation collective suisse à adhérer à «Net Zero Asset Owner Alliance». Par ailleurs, nous avons formulé un objectif de réduction des émissions de CO₂ pour notre portefeuille d'actions et investirons dans des Green Bonds dès 2022. Informations complémentaires dans le rapport sur le développement durable.

2

Structures et comités

L'organe suprême est
le conseil de fondation.

2.1. Conseil de fondation

L'élection du conseil de fondation de la Fondation collective Vita a eu lieu en 2021. À l'occasion du vote pour le renouvellement général, le conseil de fondation a décidé de réduire le nombre de membres du comité de douze à huit pour le mandat débutant le 9 septembre 2021. Pour la première fois, il y a plus de femmes que d'hommes représentées au sein de l'organe suprême de la fondation collective.

Le conseil de fondation se compose pour moitié de représentants des employeurs affiliés à la fondation et de représentants de leurs employés. Au moment des élections pour le renouvellement général de 2021, le nombre de circonscriptions a été réduit de trois catégories d'employeurs auparavant (grand, moyen, petit) à deux aujourd'hui (grand et petit). Les grands (au moins dix employés) et les petits (9 employés ou moins) employeurs affiliés ont le droit de nommer le même nombre de sièges (par deux) du côté des employés et du côté des employeurs s'il y a suffisamment de candidat(e)s disponibles à cet effet.

Le conseil de fondation se réunit au moins quatre fois par an ou aussi souvent que les affaires l'exigent. Au moins trois membres du comité peuvent également exiger la convocation d'une réunion extraordinaire en justifiant sa finalité. Une fois par an, le conseil de fondation se retrouve pour une retraite de deux jours afin de se concerter sur la stratégie.

La durée ordinaire du mandat du conseil de fondation est de quatre exercices. Une réélection est autorisée, sachant que la durée maximale du mandat d'un membre du conseil de fondation est limitée à trois mandats ordinaires complets.

Le mandat ordinaire pour la présidence et la vice-présidence s'élève à deux ans. Toute réélection est autorisée jusqu'à la fin du mandat du conseil de fondation.

Aucune séance extraordinaire du conseil de fondation ne s'est tenue pour cet exercice. Malgré les restrictions relatives à la pandémie, le conseil de fondation a pu réaliser en présentiel trois des quatre séances ordinaires ainsi que la retraite.

Formation des membres du conseil de fondation

Pour assurer la formation initiale et continue de ses membres, le conseil de fondation a adopté un «Concept de formation initiale et continue à destination du conseil de fondation». Ce concept montre aux autorités de surveillance et aux bénéficiaires comment la fondation accomplit concrètement sa mission de formation (art. 51a, al. 2, let. i LPP) pour les membres de son conseil, en toute transparence. Il présente également les formations suivies par les membres du conseil de fondation pour pouvoir remplir cette mission complexe de manière responsable, compétente et professionnelle.

Durant l'exercice sous revue, les membres du conseil de fondation ont consacré un total de 27 jours à leur formation initiale et continue.

Membres du conseil de fondation jusqu'au 9 septembre 2021

| Nom | Représentation | Année de naissance | Entreprise | Fonction | Fonction supplémentaire |
|-------------------------------|----------------|--------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------------|
| Peter Eugen Naegeli | Employeurs | 1956 | Implement Consulting Group AG | Président | Président BDA |
| Tanja Siegenthaler | Employés | 1972 | Emmer Pfenninger Partner AG | Vice-présidente | Membre OFA |
| Petra Arnold Schlüssel | Employés | 1978 | GlobalBroker AG | Membre | Membre OFA |
| Beat Brunner | Employeurs | 1966 | Galvaplast AG | Membre | Président AC |
| Daniel Gianelli | Employés | 1961 | Hochgebirgsklinik Davos AG | Membre | |
| Adriano Imfeld | Employeurs | 1954 | Imfeld Consulting AG | Membre | Président AA par intérim |
| Dr. Reto Luthiger | Employés | 1983 | MLL Anwälte | Membre | |
| Maja Lütschg | Employés | 1989 | Stammgemeinschaft eHealth, Aargau | Membre | |
| Dr. Marcel Oertig | Employeurs | 1963 | Avenir Consulting AG | Membre | Président OFA |
| Peter Philipp | Employeurs | 1958 | Flury Stiftung | Membre | Membre BDA |
| Silvia Rose | Employeurs | 1964 | GAL Gesellschaft der St. Anna Ärzte | Membre | |
| Jean-Pierre Vaucher | Employés | 1957 | Commune de Bossonnens | Membre | Membre AC |

Membres du conseil de fondation à compter du 9 septembre 2021

| Nom | Représentation | Année de naissance | Entreprise | Fonction | Fonction supplémentaire |
|-------------------------------|----------------|--------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------|
| Dr. Marcel Oertig | Employeurs | 1963 | Avenir Consulting AG | Président | Membre BDA |
| Petra Arnold Schlüssel | Employés | 1978 | ZERTUS Versicherungsbroker AG | Vice-présidente | Membre AK |
| Daniel Gianelli | Employés | 1961 | Hochgebirgsklinik Davos AG | Membre | |
| Maja Lütschg | Employés | 1989 | Stammgemeinschaft eHealth, Aargau | Membre | Présidente AC |
| Peter Philipp | Employeurs | 1958 | Flury Stiftung | Membre | Président BDA |
| Silvia Rose | Employeurs | 1964 | GAL Gesellschaft der St. Anna Ärzte | Membre | |
| Tanja Siegenthaler | Employés | 1972 | Emmer Pfenninger Partner AG | Membre | |
| Claudia Zollinger | Employeurs | 1967 | Antero Immo Treuhand GmbH, Basel | Membre | |

2.2. Comités permanents et commissions

Les comités permanents se composent à la fois de membres du conseil de fondation et de spécialistes externes. Un membre de la Direction de la SST Vita DL AG (chargée de la direction) possède un siège et dispose d'un droit de vote dans chaque comité. Les tâches, fonctions et qualifications requises des membres des comités sont définies dans l'annexe au règlement d'organisation de la fondation. Les comités permanents doivent correspondre à un profil d'exigences globales. Il existe des profils d'exigences individuelles pour les différentes fonctions au sein des comités. Nous veillons ainsi à ce que les comités permanents possèdent les compétences techniques requises.

Le nombre de séances annuel varie en fonction de chaque comité mais ils se réunissent au moins quatre fois par an. En 2021, le Comité d'organisation et de conduite a tenu au total quatre séances, trois ordinaires et une extraordinaire avant le 9 septembre 2021. Le Comité d'audit en a tenu cinq, le Comité du développement des affaires six et la Commission de placement onze séances, dix ordinaires et une extraordinaire.

Jusqu'au 9 septembre 2021, le conseil de fondation réunissait les comités permanents suivants:

- A**
Comité de placement (AA)
- B**
Comité du développement des affaires (BDA)
- C**
Comité d'audit (AC)
- D**
Comité d'organisation et de conduite (OFA)

Le conseil de fondation a saisi l'occasion des élections de renouvellement général pour évaluer son Target Operating Model (TOM). Le Comité d'organisation et de conduite a été dissolu pour le nouveau mandat et le Comité de placement a été rebaptisé «commission de placement» car ce terme est plus courant.

La Fondation collective Vita compte désormais les trois comités permanents suivants:

- A**
Commission de placement (AK)
- B**
Comité du développement des affaires (BDA)
- C**
Comité d'audit (AC)

Composition des différents comités permanents jusqu'au 9 septembre 2021

Comité de placement (AA)

| Nom | Fonction | Fonction supplémentaire | Droit de vote |
|-------------------------|--|--|---------------|
| Michael Christen | Président Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Florian Herzog | Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Adriano Imfeld | Membre | | Oui |
| Sandro Doudin | Membre | | Oui |
| Markus Leuthard | Membre | Head Investment SST Vita Dienstleistungs AG | Oui |
| Simon Stettler | Secrétaire | Deputy Head Legal & Compliance SST Vita Dienstleistungs AG | Non |

Comité du développement des affaires (BDA)

| Nom | Fonction | Fonction supplémentaire | Droit de vote |
|----------------------------|---|---|---------------|
| Peter Eugen Naegeli | Président | | Oui |
| Peter Philipp | Membre | | Oui |
| Adrian Schmid | Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Toni Di Menna | Membre | Head Business Development SST Vita Dienstleistungs AG | Oui |

Comité d'audit (AC)

| Nom | Fonction | Fonction supplémentaire | Droit de vote |
|----------------------------|---|---|---------------|
| Beat Brunner | Président | | Oui |
| Jean-Pierre Vaucher | Membre | | Oui |
| Raphael Joos | Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Mónica Lamas | Membre | Secrétaire de la Fondation collective Vita, Head Legal & Compliance SST Vita Dienstleistungs AG | Oui |

Comité d'organisation et de conduite (OFA)

| Nom | Fonction | Fonction supplémentaire | Droit de vote |
|-------------------------------|-----------|---|---------------|
| Dr. Marcel Oertig | Président | | Oui |
| Tanja Siegenthaler | Membre | | Oui |
| Petra Arnold Schlüssel | Membre | | Oui |
| Dr. Werner Wüthrich | Membre | Directeur Fondation collective Vita; Responsable Management de la fondation SST Vita Dienstleistungs AG | Oui |

**Composition des différents comités permanents
à partir du 9 septembre 2021**

Commission de placement (AK)

| Nom | Fonction | Fonction supplémentaire | Droit de vote |
|--|---|---|---------------|
| Michael Christen | Président | | Oui |
| Petra Arnold Schlüssel | Membre | | Oui |
| Michael Biber (depuis le 01.12.21) | Membre | | Oui |
| Dr. Florian Herzog | Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Markus Leuthard | Membre | Head Investment SST Vita Dienstleistungs AG | Oui |
| Simon Stettler | Secrétaire | Deputy Head Legal & Compliance SST Vita Dienstleistungs AG | Non |

Comité du développement des affaires (BDA)

| Nom | Fonction | Fonction supplémentaire | Droit de vote |
|---|---|--|---------------|
| Peter Philipp | Président | | Oui |
| Joe Bättig (depuis le 16.11.21) | Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Dr. Marcel Oertig | Membre | | Oui |
| Adrian Schmid | Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Toni Di Menna | Membre | Head Business Development SST Vita Dienstleistungs AG | Oui |

Comité d'audit (AC)

| Nom | Fonction | Fonction supplémentaire | Droit de vote |
|--|---|---|---------------|
| Maja Lütschg | Présidente | | Oui |
| Raphael Joos | Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Peter J. Müller (depuis le 16.11.21) | Membre externe possédant des connaissances techniques | | Oui |
| Mónica Lamas | Membre | Secrétaire de la Fondation collective Vita, Head Legal & Compliance SST Vita Dienstleistungs AG | Oui |

2.3.

2.3 Direction, administration, distribution

Direction

La SST Vita DL AG, détenue à cent pour cent par la fondation, est chargée de sa direction. Les tâches et compétences de la direction sont définies en détail dans un Service Level Agreement conclu entre la société et la fondation. Nous l'avons révisé et signé en 2021 et il entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2022.

Les thèmes suivants relèvent des missions de la SST Vita DL AG:

- gestion opérationnelle de la fondation et conseil au conseil de fondation
- activités dans le domaine de l'information et de la communication: information régulière du conseil de fondation, établissement du rapport de gestion et explications y relatives, notification aux bénéficiaires de la fondation, administration et gestion d'un site Internet, information aux autorités et aux experts
- représentation de la fondation vis-à-vis des entreprises affiliées et des autorités
- gestion financière de la fondation: comptabilité de la fondation, conseil au conseil de fondation concernant l'utilisation des bénéfices de la fondation, recommandations sur les objectifs de placement, mise en œuvre de la stratégie de placement et exécution conforme de la révision
- gestion actuarielle et organisation de l'administration, y compris du Service à la clientèle (service de coordination avec le prestataire externe)
- prospection du marché
- gestion réglementaire: élaboration et modification des documents de la fondation et gestion des risques
- comptabilité des titres et établissement de rapports sur les fonds de prévoyance
- prestations supplémentaires en fonction des besoins de la fondation: élaboration et mise en œuvre de la stratégie de la fondation

La Direction de la SST Vita DL AG est composée de cinq membres:

Dr. Nicolas Schneider
CEO, délégué du conseil d'administration

Mónica Lamas
Head Legal & Compliance,
secrétaire de la fondation collective

Markus Leuthard
Head Investment

Toni Di Menna
Head Business Development

Dr. Werner Wüthrich
Responsable du management de la fondation,
directeur de la fondation collective

Le Président du conseil d'administration est Roger Boccali, expert-comptable diplômé, réviseur ASR, Progressia Wirtschaftsprüfung AG, 8804 Au ZH.

Au 31 décembre 2021, la SST Vita DL AG comptait 19 employés.

Assurance risques, administration et distribution

La Fondation collective Vita a réassuré l'ensemble des risques de décès et d'invalidité auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (réassurance congruente). L'assurance des risques de décès et d'invalidité ainsi que l'intégralité des mandats de prestations sont régis par le contrat d'assurance vie collective et ses annexes. Ce contrat est en vigueur depuis le 1er janvier 2019. La durée du contrat s'élève à trois ans et il est renouvelé chaque année pour trois ans tant qu'aucune des parties ne le résilie. Il est possible de résilier le contrat en respectant un délai de deux ans à la fin d'une année civile.

L'administration et la distribution sont également déléguées à la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. L'administration des bénéficiaires de rentes vieillesse figurant au bilan de la Fondation collective Vita depuis le 1er janvier 2016 est réglementée dans un contrat distinct avec la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

En 2021, ces deux contrats ont été soumis au contrôle périodique et modifiés le cas échéant.

Comité de caisse

La Fondation collective Vita gère une caisse distincte (une caisse de pension) pour chaque employeur affilié. La fondation communique les informations prescrites par la loi à cette caisse de pension et tient les comptes requis pour son compte, en particulier un compte de cotisation et les comptes pour les bonifications de vieillesse.

La direction de la caisse de pension incombe au comité de caisse. Ce dernier se constitue lui-même et présente une composition paritaire avec un nombre égal de représentants des employés et de représentants des employeurs. L'organisation, la prise de décisions, les tâches, les droits et les devoirs du comité de caisse sont régis dans le règlement d'organisation pour le comité de caisse. Celui-ci forme partie intégrante du règlement de prévoyance.

Les comités de caisse sont notamment chargés d'édicter le plan de prévoyance, mais aussi le type et l'étendue des prestations de prévoyance et des contributions des personnes assurées. De plus, ils assument des fonctions de contrôle du paiement des cotisations et sont chargés d'informer les assurés dans le cadre des directives légales. Les comités de caisse occupent une autre fonction importante dans le cadre de l'élection du conseil de fondation. En effet, ils font office de corps électoraux pour le conseil de fondation et nomment les candidats.

Adhésions

1. Adhésions à des associations

- Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP)
- Interpension (Communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes)

2. Adhésions liées au thème «Logement pour seniors»

- Verein LEA (Living Every Age)
- Association suisse pour la gestion des sites (Schweizerische Vereinigung für Standortmanagement; SVSM)
- Réseau Âge-Logement-Environnement (Netzwerk Alter-Wohnen-Umwelt)
- Société Suisse de Gérontologie

3. Adhésions liées au thème «ESG»

- «Climate Action 100+»
- «Net Zero Asset Owner Alliance»
- Swiss Sustainable Finance (SSF)

Nous nous engageons à respecter les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

Conseillers externes

Nous bénéficions du soutien des spécialistes externes suivants:

Christoph Bohren

Allegra Vorsorge AG, Brugg
Questions actuarielles

Jean-François Vaccaro

Indépendant, Lausanne
Questions actuarielles

Stephan Skaanes

PPCmetrics, Zurich
Controlling immobilier,
analyses de placements diverses

Roman Erb

Complementa, St-Gall
Investment Controlling

Christoph Gort

Siglo, Zurich
Controlling de placements alternatifs,
analyses de placements diverses

Ueli Mettler

C-ALM, St-Gall
Analyses de placements diverses

Hokan Hedström

Zurich Investment Management, Zurich
Analyses et perspectives de marché

Cahiers des charges

Les tâches et compétences du conseil de fondation, des comités, de la Direction (SST Vita DL AG) et des tiers sont consignées dans un diagramme des fonctions. Celui-ci a été actualisé en 2021 à l'occasion de la modification du Target Operating Model de la fondation collective.

Les compétences requises pour siéger au sein de l'un des comités permanents sont définies dans le règlement d'organisation de la fondation et son annexe.

La SST Vita DL AG dispose de descriptifs de postes dans tous les secteurs.

Règlements

Le conseil de fondation de la Fondation collective Vita a adopté les règlements suivants:

| Règlement | Date d'entrée en vigueur | Prochaine révision |
|--|---|--------------------|
| Règlement de gouvernance | 01.01.2018 | |
| Règlement d'organisation, y compris annexe I | 01.11.2021 | |
| Règlement des élections | 01.07.2021 | |
| Règlement de prévoyance (base et association), y compris règlement pour le comité de caisse | 01.01.2021 | 02.01.2022 |
| Règlement de placement | 01.01.2021 | 01.01.2022 |
| Règlement relatif aux provisions | 31.12.2020 | |
| Règlement de liquidation partielle | 01.01.2020 (sous réserve de l'approbation réglementaire) | |
| Règlement des indemnités pour le conseil de fondation | 01.09.2021 | |
| Règlement d'organisation de l'association | 01.01.2016 | |
| Règlement de liquidation partielle de l'association | 08.09.2015 | |

3

Gestion des risques

3.1. Modèle et concept

La gestion des risques est le fondement d'une stratégie de direction clairvoyante et responsable. C'est pourquoi depuis 2017, nous exploitons un système global de gestion des risques informatique axé en particulier sur les institutions de prévoyance suisses. Ce système englobe notamment la gestion des risques stratégiques, le système de contrôle interne (SCI), la compliance et la gestion des contrats. Il permet de saisir, d'évaluer et de surveiller les risques, causes, processus, mesures et contrôles grâce à l'informatique.

La Direction de la SST Vita DL AG identifie et évalue les risques opérationnels, financiers et stratégiques tous les ans dans le cadre d'un Total Risk Profile Assessment. Le processus de surveillance des risques par les responsables est systématique et continu. Le comité d'audit veille à l'établissement du rapport annuel et surveille la gestion des risques pour le compte du conseil de fondation, en bénéficiant du soutien du Risk Counsel.

3.2. Système de contrôle interne

Le SCI, qui forme partie intégrante du système informatique de gestion des risques, se concentre sur les risques opérationnels des principaux processus. Ces derniers sont enregistrés et surveillés de manière systématique et détaillée. Le comité d'audit veille au respect des processus définis dans le SCI avec le soutien du Risk Counsel.

3.3. Direction certifiée

Le SCI garantit la conformité et l'exhaustivité des prestations centrales de la SST Vita DL AG à la Fondation collective Vita et garantit les processus clés de la SST Vita DL AG. Durant l'exercice sous revue, la SST Vita DL AG a été certifiée selon la norme ISAE 3000 par un rapport de type 1, qui valide l'existence et l'étendue conformes de son SCI en tant que donneuse d'ordre et société-mère vis-à-vis de la Fondation collective Vita.

3.4. Stabilité financière

La stabilité financière de la Fondation collective Vita repose en premier lieu sur une politique de prévoyance et de placement qui tient compte de la capacité de risque et des performances de la fondation (cf. ch. 1.4). Autres facteurs importants pour garantir la stabilité financière:

- la gestion active du portefeuille de bénéficiaires grâce à une politique d'acceptation ciblée (cf. ch. 1.3)
- les réglementations claires sur les sorties de contrats d'adhésion, consignées dans le règlement des liquidations partielles
- la participation directe et équilibrée aux revenus des placements via un mécanisme de rémunération transparent selon le modèle de prévoyance Vita Classic.

3.5. Compliance

La Compliance veille à ce que la Fondation collective Vita respecte les prescriptions prudentielles et les directives internes. La Compliance fait partie des prestations fournies par la SST Vita DL AG. Elle garantit le respect des directives précitées dans le cadre de ses propres prestations et des services des autres prestataires de la Fondation collective Vita. La SST Vita DL AG rend des comptes au comité d'audit.

La Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA occupe des fonctions de Compliance intrinsèques aux secteurs qui lui sont confiés, à savoir l'administration et la distribution (cf. ch. 2.3), et fait appel à la Fondation collective Vita en cas de violations dans ces secteurs. Les manquements observés durant l'exercice sous revue ont été signalés dans les délais à l'autorité de surveillance responsable le cas échéant.

Étant donné que la SST Vita DL AG utilise les bâtiments et l'infrastructure informatique du Groupe Zurich, il convient d'appliquer également les directives de Zurich, en particulier en matière d'informatique et de sécurité de l'information. Le respect de ces directives est contrôlé par Zurich et par la SST Vita DL AG.

3.6. Révision

PricewaterhouseCoopers AG est l'organe de révision de la Fondation collective Vita, conformément à l'art. 52 c LPP. Le réviseur responsable Johann Sommer assume ce mandat pour la quatrième année. Le comité d'audit joue le rôle d'interface avec l'organe de révision, dont il contrôle le rapport et les prestations.

Durant l'année sous revue, la Fondation collective Vita a lancé un nouvel appel d'offres concernant le mandat de révision pour l'année 2022. Parmi les six sociétés de révision en concurrence, le choix s'est porté sur PricewaterhouseCoopers AG.

4

Code de conduite

Les personnes internes et externes signent une fois par an une déclaration de loyauté.

4.1. Intégrité et loyauté

Avec le règlement de gouvernance, le conseil de fondation a édicté des règles concernant l'intégrité et la loyauté. Ce règlement revêt le caractère d'une directive générale et est applicable à tous les membres du conseil de fondation et de ses comités permanents, à l'expert en prévoyance professionnelle et aux collaborateurs de la SST Vita DL AG, chargée de la direction. Ces derniers sont en outre soumis au code de conduite de la SST Vita DL AG. Les personnes précitées sont appelées «personnes internes».

Ce règlement fait partie de la convention écrite imposée par l'art. 48k OPP 2 et vient compléter le règlement des indemnisations pour le conseil de fondation concernant le type et la méthode d'indemnisation et son montant.

Le règlement est valable pour tous les mandataires de la Fondation collective Vita dans le domaine des placements, en particulier les offices de dépôt et les Investment Controllers externes, ainsi que les prestataires susceptibles d'influencer les décisions de la Fondation collective Vita (banques, gérants de fortune, conseillers en placement, fiduciaires de construction, représentants du maître d'ouvrage, architectes, gérants immobiliers, etc.). Indépendamment de cela, y sont soumis tous les prestataires dont le volume des prestations minimum dépasse le montant de CHF 50'000.– par an. Les personnes citées sont appelées «personnes externes».

Les personnes internes et externes signent au moins une fois par an une déclaration de loyauté à l'attention du conseil de fondation ou de l'organe de révision, dans laquelle elles confirment avoir respecté le présent règlement au cours de l'exercice comptable écoulé. Quant aux membres externes au sein des comités permanents du conseil de fondation, leur intégrité et leur loyauté sont contrôlées pour la première fois à leur entrée en fonction.

Le règlement de gouvernance est publié sur www.vita.ch.

4.2. Relations d'intérêts

Conseil de fondation

Petra Arnold Schlüssel (auparavant)

Beat Brunner (jusqu'au 09.09.21)
Galvoplast AG
Président du conseil d'administration

BMA Holding AG
Président du conseil d'administration

Brunner Consulting AG
Membre unique du conseil d'administration

Curling Center St. Gallen
Vice-président du comité de l'association

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Actionnaire

Daniel Gianelli (auparavant)

Adriano Imfeld (jusqu'au 09.09.21)
New Power Energy AG
Sarnen, Membre du conseil d'administration

Simplux Systeme AG
Président du conseil d'administration

Infosource (Schweiz) AG
Membre unique du conseil d'administration

VILITI SA
Membre unique du conseil d'administration

CORESA Consulting AG
Membre du conseil d'administration

Ulimo AG
Membre du conseil d'administration

Brandegg AG
Membre du conseil d'administration

JET MANAGEMENT HOLDING AG
Membre unique du conseil d'administration

Obwaldner Kantonalbank
Membre de l'organe de contrôle

Ulrich + Hefti AG
Membre du conseil d'administration

Rio-Getränkemarkt AG
Président du conseil d'administration

Poseidon Investments AG
Membre unique du conseil d'administration

Adler Pharma Helvetia AG
Membre du conseil d'administration

HUMAN CAPITAL GROUP SWISS AG
Membre du conseil d'administration

Gunvor (Schweiz) AG
Membre du conseil d'administration

iRED Intelligent real estate development AG
Membre unique du conseil d'administration

New Technology for Distance Learning (NTDL) ag
Membre unique du conseil d'administration

Inter Bev GmbH
Directeur

Association des sociétés anonymes privées
Membre du comité de l'association

GHA Glashandel Alpnach AG
Membre du conseil d'administration

GHA Immobilien AG
Membre du conseil d'administration

SLI Consulting GmbH
Associé gérant

Imfeld Consulting AG,
Membre unique du conseil d'administration

Zurich Fondation de placement
Membre du conseil de fondation

Reto Luthiger (jusqu'au 09.09.21)
OAR SAIC (organisme d'autorégulation de la Swiss Association of Investment Companies)
Directeur

Maja Lütschg (auparavant)

Peter Eugen Naegeli (jusqu'au 09.09.21)
PEN Advisory GmbH
Associé gérant

Swiss Eco Line AG
Président du conseil d'administration

Marcel Oertig (auparavant)
Pro Senectute Kanton Zürich
Membre du conseil de fondation

Avenir Group AG
Président du conseil d'administration

Avenir Operations AG
Président du conseil d'administration

Avenir Services AG
Président du conseil d'administration

Avenir Consulting AG
Président du conseil d'administration

Peter Philipp (auparavant)

Silvia Rose (auparavant)
Rose Consulting GmbH
Associée gérante

Mr. Dapper GmbH
Directrice

Tanja Siegenthaler (auparavant)

Jean-Pierre Vaucher (jusqu'au 09.09.21)

Claudia Zollinger (depuis le 09.09.21)

Membres externes des comités permanents

Michael Christen
Nest Fondation collective
Membre de la commission de placement

Quantula GmbH
Associé gérant

Joe Bättig (depuis le 16.11.21)
Zurich Fondation de placement
Membre du conseil de fondation

jfb-consulting AG
Membre unique du conseil d'administration

Schmid + Partner Holding AG
Président du conseil d'administration

profex broker ag
Président du conseil d'administration

Paladino Insurtech AG
Président du conseil d'administration

eGroup / ePension
Membre du conseil d'administration

Heron Solution Ltd. Hongkong
Membre du conseil d'administration

Goldstream Serendra Fund Cayman Islands
Membre du conseil d'administration

Michael Biber (depuis le 01.12.21)
Zurich Compagnie d'Assurances SA
Pension Investment Manager /
Group Investment Management

Sandro Doudin (jusqu'au 31.10.21)
Caisse de pension du Groupe d'assurances Zurich
Membre de la commission de placement /
Group Pension Committee

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Pension Investment Manager /
Group Investment Management

Florian Herzog
Deon Digital AG
Président du conseil d'administration

aXedras Group AG
Membre du conseil d'administration

Aequitec AG
Membre du conseil d'administration

Raphael Joos
Allvisa Services AG
CEO (depuis le 01.10.21)

Possimpable GmbH
Associé gérant

Reklamationszentrale AG
Président du conseil d'administration

CFA Society Switzerland
Membre du conseil de fondation

Vincent & Partner GmbH
Associé

Peter J. Müller (depuis le 16.11.21)
Zurfluh Treuhand AG
Président du conseil d'administration

Afina AG
Membre du conseil d'administration

Flacap Finanz AG
Membre unique du conseil d'administration

ZCR Finance AG
Membre unique du conseil d'administration

ZCR Solutions AG
Membre unique du conseil d'administration

KirBu AG
Membre unique du conseil d'administration

Beret AG
Membre unique du conseil d'administration

RGS Administrations AG
Membre unique du conseil d'administration

Colisee AG
Président du conseil d'administration

PK-Revision AG
Délégué du conseil d'administration

Fidartis Revisions AG
Membre unique du conseil d'administration

Müswangen Wohnbau AG
Président du conseil d'administration

Adrian Schmid
UGZ Unabhängige Gemeinschaftsstiftung Zürich
Membre du conseil de fondation

Rendita Fondation de libre passage
Membre du conseil de fondation

Rendita Fondation de prévoyance 3a
Membre du conseil de fondation

Pensionskasse der Dosenbach-Ochsner AG
Schuhe und Sport
Membre du conseil de fondation

Pensionskasse Alcatel-Lucent Schweiz AG
Directeur (sur la base d'un mandat)

Varian Foundation
Directeur (sur la base d'un mandat)

Pensionskasse Brugg
Directeur (sur la base d'un mandat)

PK AETAS
Membre de la direction (sur la base d'un mandat)

Aucun membre du conseil de fondation n'exerce ou n'a exercé d'activité de direction ou en lien avec la gestion de fortune.

De même, aucun membre du conseil de fondation ne possède de siège au sein du conseil d'administration de la SST Vita DL AG, détenue à cent pour cent par la Fondation collective Vita.

4.3. Actes juridiques passés avec des personnes proches

L'octroi de mandats est réglementé en détail dans une directive qui forme partie intégrante du règlement de gouvernance. Une liste des mandats octroyés est établie, qui contient des informations telles que le contenu, la finalité et l'objet, le volume et l'obtention d'offres concurrentes. Voici les actes juridiques passés avec des personnes proches durant l'exercice sous revue:

- Zurich Compagnie d'Assurances SA (contrat de gestion des rentes)
- Possimpable GmbH, Raphael Joos (travail dans le cadre d'un projet / conseil – optimisation de la fonction de gestion des risques du comité d'audit)

4.4. Obligation de divulgation

La SST Vita DL AG, qui est chargée de la direction, veille à ce que les personnes assurées, les bénéficiaires de rentes et les autres groupes d'intérêts (tels que les employeurs, l'autorité de surveillance, l'organe de révision et les experts en prévoyance professionnelle) soient informés de manière fidèle à la réalité, adaptée à leur niveau et régulière concernant les activités de la Fondation collective Vita.

Les personnes internes et externes déclarent tout conflit d'intérêts potentiel ou existant et tout lien d'intérêts. Sont également concernés les liens d'intérêts susceptibles de nuire à l'indépendance – seulement en apparence. La divulgation a lieu le plus tôt possible, au plus tard toutefois avant de conclure une opération, de faire un choix ou avant une embauche. Dans tous les cas, elle a lieu une fois par an par la remise d'une déclaration de loyauté signée.

Les informations sont divulguées au service Legal & Compliance de la SST Vita DL AG, à l'attention du conseil de fondation et du comité d'audit. Les membres du conseil de fondation déclarent leurs liens d'intérêts à l'ensemble du conseil de fondation et à l'organe de révision.

Les liens d'intérêts déclarés sont consignés dans une liste au sein de la SST Vita DL AG. Durant l'exercice sous revue, il n'a été constaté aucune anomalie qui aurait nécessité un contrôle plus approfondi.

4.5. Politique d'indemnisation

Le conseil de fondation décide de sa propre indemnisation. Dans le contexte de sa réorganisation, le conseil de fondation a révisé le règlement des indemnisations.

Conformément au règlement des indemnisations applicable depuis le 1er septembre 2021, la Fondation collective Vita verse les indemnisations suivantes:

- une indemnisation de base annuelle
- une indemnisation pour les tâches supplémentaires telles que la collaboration à des projets
- une indemnisation pour la participation à des formations continues

Pour la période de mandat jusqu'au 9 septembre 2021, l'indemnisation a été versée sur la base de l'ancien règlement des indemnisations, qui inclut en plus les jetons de présence et le remboursement des frais liés aux dépenses personnelles.

Le montant total de l'indemnisation (y compris les cotisations légales à l'assurance sociale) des membres du conseil de fondation et des membres externes des comités s'élève à CHF 609'803.10 pour l'année 2021.

La SST Vita DL AG chargée de la direction est indemnisée par une commission de gestion annuelle de CHF 4,78 millions, conformément au SLA actuel. Le conseil de fondation facture séparément les prestations supplémentaires effectives dans le cadre de la stratégie de la fondation et des projets, sous réserve de la validation préalable du budget par le conseil de fondation. À partir de 2022, la SST Vita DL AG est financée par un budget approuvé par le conseil de fondation.

5 Politique d'information

Toutes les parties prenantes sont traitées de la même manière.

Nous appliquons une politique d'information transparente et active. Le principe directeur de cette politique consiste à traiter toutes les parties prenantes de la même manière et à les informer simultanément. Nous renseignons régulièrement les entreprises affiliées, les assurés, les membres du conseil de fondation, les experts, les autorités et le public intéressé de la situation de la fondation et de l'évolution de ses affaires.

Parmi les outils de communication utilisés, le site Internet www.vita.ch offre un libre accès à toutes les informations essentielles. Celles-ci incluent les rapports de gestion, fiches d'information, brochures et informations générales sur la fondation et son offre. Les communiqués et informations sont publiés en allemand, en français, en italien et en anglais. À cela s'ajoutent des articles, entretiens et autres publications via des canaux multi-marchés et spécifiques au secteur. De plus, nous organisons régulièrement des manifestations consacrées à la formation continue. Ces formations sont proposées dans des formats en ligne et hors ligne.

Autres rapports de la Fondation collective Vita

- **Rapport de gestion 2021**
- **Rapport sur la durabilité 2021**

Fondation collective Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8085 Zurich
www.vita.ch